

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

Présents : Mrs GUERIN, HENRY, NUGET, PERRICHOT, Adjointes
Mmes GERNIGON et VERLET
Mrs BOUWHUIS, BRICON, DANION, HAUPAS, LARCHER, PIEL, RUELLAND
Conseillers formant la majorité des membres en exercice

Était absent :

Était absent excusé :

Ayant donné pouvoir :

Mr Dominique PERRICHOT a été nommé secrétaire de séance.

Mr le Maire demande qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour.

Il s'agit :

- ✓ Camping municipal : demande de remboursement

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été approuvé.

TARIFS COMMUNAUX 2013

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs 2013 comme proposé en commission finances du 25 septembre 2012 à savoir :

CIMETIERE	
Concession trentenaire 2 m ²	209,00 €
Concession cinquantenaire 2 m ²	332,00 €
Concession trentenaire emplacement urne	105,00 €
Concession cinquantenaire emplacement urne	166,00 €
TAXES FUNERAIRES	
Réception de corps	25,50 €
Pose de scellés	25,50 €
Exhumation	25,50 €
Caveau provisoire par jour	3,10 €

SALLES	
Salle de réception	65,00 €
Salle annexe SI/1er jour	31,00 €
Salle annexe SI/jour suivant	21,00 €
Salle annexe SI/semaine	133,00 €
Salle du camping pour 8h d'utilisation facturée au prorata du nombre d'heures d'utilisation (réservée aux associations)	60,00 €
Salle de motricité de l'école publique pour 8h d'utilisation facturée au prorata du nombre d'heures d'utilisation (réservée aux associations)	70,00 €
Salle 1er étage de l'école publique pour 8h d'utilisation facturée au prorata du nombre d'heures d'utilisation (réservée aux associations)	50,00 €
DIVERS	
Participation transport scolaire	72,00 €
Participation pour l'assainissement collectif pour constructions nouvelles et existantes	1 225,00 €
Prix de l'heure service technique	30,00 €
Allocation fournitures scolaires/ enfant	52,00 €
Frais de reproduction documents A4	0,20 €
Frais de reproduction documents A3	0,25 €
Frais de reproduction documents administratifs A4	0,18 €

SALLE POLYVALENTE	
bal public	255,00 €
Bal mariage seul	155,00 €
Réunion	65,00 €
1 journée	155,00 €
1/2 journée, vin d'honneur + accès cuisine	97,00 €
1/2 journée repas du midi + cuisine	192,00 €
1 journée + bal + cuisine	355,00 €
1/2 journée + bal + cuisine	275,00 €
forfait ménage	53,00 €
Réservation 25 % pour tout locataire,	
Pour associations paimpontaises	
activité à but non lucratif salle	gratuit
1 ère activité à but lucratif salle	gratuit
à partir de la 2ème utilisation : occupation de la salle seule	46,00 €
Cuisine (dans tous les cas)	94,00 €
Ménage soigné est fait par l'utilisateur	

LOCATION DE L'ESPACE DE L'ETANG BLEU		Particuliers et entreprises hors place			Particuliers Paimpontais Associations Paimpontaise (hors forfait) Entreprises Paimpontaises			Associations et entreprises de la communauté de communes et des communes limitrophes		
		S1	S2	S1 et S2	S1	S2	S1 et S2	S1	S2	S1 et S2
Haute saison	Week-end et jours fériés									
Du 1er avril à fin octobre	1er jour	521	312	729	393	235	546	438	265	618
	2ème jour	417	250	583	312	189	439	375	214	493
	Semaine									
	1er jour	312	188	437	235	143	328	265	161	370
	2ème jour	250	153	373	187	114	260	214	130	295
Basse saison	Week-end et jours fériés									
Du 1er novembre à fin mars	1er jour	447	265	625	333	202	469	380	224	531
	2ème jour	353	214	531	265	161	395	302	178	427
	Semaine									
	1er jour	270	225	375	202	121	281	224	136	318
	2ème jour	218	177	301	161	104	223	182	109	250

Forfaits d'utilisation :							
Cuisine	166 €						
Scène extérieure, bar-hall, loges	316 €						
Régie	86 €						
Cautions :							
Salle	766 €						
Salle avec Matériel sono	1 225 €						

Réservation : 25% du montant total de la location

Prix de l'heures des services techniques : 30 €

Réduction de 20 % à partir du 2ème jour consécutif et suivant

Dans tous les cas le ménage devra être fait méticuleusement. Si le ménage est insatisfaisant, le temps d'intervention du service technique sera facturé au tarif horaire ci-dessous

Loges mises à disposition seulement dans le cadre d'un spectacle

Associations communales : 1 jour utilisation forfaitisée (au choix : haute saison ou basse saison)

Animation avec repas : disposition salle 1 + 2 + bar + cuisine : 166 €

Animation sans repas : disposition salle 1 + 2 + bar : 84 €

Depuis 2012, les associations ayant plus de 3 ans d'ancienneté, plus de 20 adhérents et organisant des animations régulières ouvertes à tout public se verront attribuer 2 utilisations forfaitisées (1 en basse saison et 1 en haute saison) afin d'encourager leurs actions sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider les tarifs 2013 comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur HENRY, adjoint aux finances, fait savoir qu'il convient de fixer les tarifs assainissement avant le 02 novembre 2012 pour une application au 1^{er} janvier 2013. Pour mémoire la part fixe en 2012 était fixée à 40.00 € et la part proportionnelle à 1.50 €.

Monsieur HENRY propose de fixer les tarifs 2013 comme proposé en commission finances du 25 septembre 2012 à savoir :

Part fixe : 42.00 €

Part proportionnelle / m³ : 1.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs assainissements de la manière suivante :

✓ Part fixe : 42.00 €

✓ Part proportionnelle / m³ : 1.55 €

ESPACE DE L'ETANG BLEU : ANNULATION CREANCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la SARL Boscher Constructions a une créance de 3925.00 € pour les travaux de construction de l'espace de l'étang bleu. Cette société a été mise en liquidation judiciaire. La trésorerie de Plélan le Grand a reçu un courrier émanant de la SCP Després mandataire judiciaire de ladite société valant certificat d'irrecouvrabilité.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances réunie le 25 septembre 2012 d'annuler la créance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'annuler la créance de la SARL Boscher Constructions d'un montant de 3 925.00 €
- de régler la dépense à l'article n°654 prévu au budget primitif 2012 de l'espace de l'étang bleu.
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

BAIL PRESBYTERE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau prêtre est arrivé au presbytère. Mr le Maire rappelle que jusqu'en 1995, une convention de location existait entre la commune de Paimpont et le recteur de la commune.

Il propose d'établir une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser Mr le Maire à établir une convention
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AX N°484

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les propriétaires de la parcelle cadastrée AX n°423 située 10, impasse Fontaine de Jouvence sont intéressées par l'acquisition d'environ 200m² de la parcelle cadastrée AX n°484 au droit de la parcelle cadastrée AX n°485.

La commission voirie réunie le 19 septembre 2012 a émis un avis favorable à cette demande et propose un prix de vente de 41.67 € le m².

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission voirie.

Monsieur Didier GUERIN sort et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de vendre environ 200m² de la parcelle cadastrée AX n°484
- ✓ de nommer un géomètre expert pour le procès verbal de mesurage, les frais seront à la charge totale de l'acquéreur
- ✓ que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur
- ✓ de fixer le prix de vente à 41.67 € du m²
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

AMENAGEMENT EXTERIEUR RUE DE L'ENCHANTEUR MERLIN (OPERATION N°280) : REALISATION D'UNE TERRASSE DANS LE PATIO

Mr Dominique PERRICHOT, adjoint au Maire, informe que des travaux d'extérieur sont à réaliser, notamment la création d'une terrasse dans le patio. Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises. Mr PERRICHOT propose de retenir le devis de l'entreprise DANIEL TP d'un montant de 2553.54 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'approuver le devis présenté par l'entreprise DANIEL TP d'un montant de 2553.54 € H.T.
- ♦ de régler la dépense en investissement sur l'opération n°280: aménagement extérieur rue de l'Enchanteur Merlin
- ♦ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

VENTE DU BATIMENT ET DU TERRAIN CADASTRE AX N°106

Mr le Maire rappelle la délibération du 1^{er} août 2012 dans laquelle il avait été décidé de faire estimer le bien cadastré AX n°106 avant de prendre toute décision.

3 estimations sont parvenues du service des domaines, de Square Habitat et de l'office notarial de Plélan le Grand. Elles ont été examinées par la commission finances réunie le 25 septembre 2012 qui propose la mise en vente du bien au prix de 190 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en vente le bien cadastré AX n°106 situé au 8, avenue du Chevalier Ponthus au prix 190 000 € net vendeur
- de mettre en vente le bien auprès de square habitat à Plélan le Grand et de l'office notarial de Plélan le Grand
- de nommer Maître Benoît PICHEVIN pour dresser l'acte de vente
- d'autoriser Mr le Maire à réaliser les démarches nécessaires au dossier
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention du Conseil Général, dans le cadre du dispositif des contrats de territoire, auprès de la communauté de Communes de Brocéliande pour une aide financière à l'emploi en bibliothèque ainsi qu'une subvention à l'aide à l'acquisition d'imprimés au titre de l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de solliciter les aides financières décrites ci-dessus pour l'exercice 2012.

CREATION D'UN ESPACE POUR L'INHUMATION DES URNES

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, Monsieur le maire propose de consacrer un emplacement d'environ 85m² dans le carré C du cimetière pour l'inhumation des urnes.

Cet espace pourra accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées :

- décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile,
- domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- ayant dans la commune une sépulture de famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un espace pour l'inhumation des urnes
- d'autoriser Mr le Maire à modifier le règlement du cimetière
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier

CAMPING : DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Mr PERRICHOT, adjoint en charge du camping municipal, informe les membres du conseil municipal que Mr Jean-Pierre PEREZ a séjourné au camping municipal Paimpont-Brocéliande du 08 au 10 juillet 2012 mais 3 nuitées ont été facturées au lieu de 2 nuitées.

Monsieur Perrichot propose de rembourser Mr Jean-Pierre PEREZ de sa nuitée soit 14.80 € (1 emplacement,; 3 €, 2 adultes : 6.60 €, électricité : 3.20 €, véhicule : 1.60 €, taxe de séjour : 0.40 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ d'autoriser le remboursement de 14.80 € à Mr Jean-Pierre PEREZ
- ✓ d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.